

JEUDI 07 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, le sept janvier, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de RIVARENNES, légalement convoqués le 29 décembre 2015, se sont réunis en séance publique extraordinaire sous la présidence de Madame Agnès BUREAU, Maire.

Etaient présents (es) MMES et MMS les Conseiller (es) Municipaux :

Agnès BUREAU	Michel ALLARD	Roger BOYER	Sylviane DUBOIS
Gérard BAZIN	Philippe RÉAL	Nadine BLOTTIN	Sébastien MOREAU
Marie LE BAS	Gérald SALMON	Fabienne BELLANGER	Arnaud ROUSSEAU

Hakim ABBES.

Monsieur Eric LOIZON, Conseiller Départemental et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Azay le Rideau.

Absente excusée : Maëlle LE TARNEC

Secrétaire de séance : Sophie BUSSEREAU

Délibération n° 01/2016/01 : **PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN BATIMENT COMMUNAL A VOCATION ASSOCIATIVE : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame le Maire rappelle l'historique du projet de réalisation d'un musée de la poire tapée sur Rivarennès. Suite à une réunion organisée à la Sous-Préfecture avec Monsieur LOIZON, Madame la secrétaire générale de la Sous-Préfecture, le PNR, Madame la Présidente de l'association de la poire tapée, Monsieur Philippe RÉAL et Madame le Maire, des pistes de travail ont été étudiées pour la mise en œuvre de ce projet.

La principale piste retenue est l'aménagement de l'ancien local technique mis à disposition par la commune.

L'association pourrait bénéficier de subventions pour l'aménagement intérieur du bâtiment, la commune, maître d'œuvre pourrait solliciter l'aide de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes pour la réalisation des travaux.

Monsieur Eric LOIZON précise qu'il a de bonnes relations avec la Commune et l'association de la poire tapée. Cependant il rappelle les problèmes rencontrés par la Communauté de Communes suite à la réalisation du musée de la vannerie de Villaines et de la maison du meunier à Pont de Ruan. La Communauté de Communes n'a pas la volonté de reproduire ceci. Il conseille à la commune d'être porteur du projet, malgré la compétence transférée. Monsieur le Sous-Préfet est prêt à s'engager. Il est plus facile d'aider une collectivité qu'une association. Une subvention de 40% peut être sollicitée auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR. L'ensemble des maires de la Communauté de Communes est prêt à dégager 50 000.00 € dans le cadre du Contrat de Développement Solidaire volet 2 (CDDS).

Une subvention d'un montant de 17 325.00 € est attribuée par le Département dans le cadre du Fonds de Solidarité aux communes rurales. L'association de la poire tapée peut financer 20 000 € pour la scénographie.

Il existe des contraintes concernant les délais. Pour l'obtention du FDSR, les travaux doivent être terminés avant fin novembre 2016. Il est nécessaire de déposer le permis de construire au plus vite.

Deux décisions sont à prendre ce soir :

- 1°) Lancer ou pas cette opération.
- 2°) Demander les subventions.

Monsieur LOIZON conseille à la commune de mandater l'architecte dès maintenant pour le dépôt du permis de construire. La Communauté de Communes s'engage à verser au plus tôt les aides. Idéalement il faudrait que les travaux débutent en mai ou juin.

Monsieur LOIZON précise que, pour quelque-raison que ce soit, si l'association de la poire tapée devait arrêter son activité, le bâtiment pourrait être mis à disposition d'autres associations. Il insiste sur le fait que l'aide de 50 000 € est une aide très importante.

Monsieur ABBES demande si le vote porte sur la réhabilitation du local seulement.

Il est nécessaire également de s'engager à faire les demandes de subventions et de mandater l'architecte pour le dépôt du permis de construire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- 1°) **D'APPROUVER** le plan de financement du projet d'aménagement d'un bâtiment communal à vocation associative qui s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT
Travaux	129 000.00 €	Contrat Départemental de Développement Solidaire : volet 2	50 000.00 €
MOE	14 000.00 €	Fonds de Solidarité aux Communes Rurales	17 325.00 €
		Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 (DETR) 40%	57 200.00 €
		Autofinancement	18 475.00 €
TOTAL	143 000.00 €		143 000.00 €

2°) **DE SOLLICITER** auprès de la Communauté de Communes une participation au titre du Contrat Départemental de Développement Solidaire.

3°) **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental une participation au titre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale

3°) **DE DÉPOSER** un dossier de demande d'aide au titre de la DETR pour cette opération.

4°) **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération, notamment la demande de Permis de Construire et le choix de l'architecte.

La séance est levée à 19 H 45

N° délibération	Objet	Nomenclature	N°
01/2016/01	Projet d'aménagement d'un bâtiment communal à vocation associative : approbation du plan de financement et demandes de subventions	Marchés Publics	1.1

Noms et Prénoms	Signatures	Noms et Prénoms	Signatures
Agnès BUREAU		Marie LE BAS	
Michel ALLARD		Gérald SALMON	
Roger BOYER		Sophie BUSSEREAU	
Sylviane DUBOIS		Maëlle LE TARNEC	Absente
Gérard BAZIN		Fabienne BELLANGER	
Philippe RÉAL		Hakim ABBES	
Nadine BLOTTIN		Arnaud ROUSSEAU	
Sébastien MOREAU			